

## Annexe 1 - Lettre de mission

*Le Premier Ministre*

- 748 / 19 SG

Paris, le - 6 MAI 2019

Monsieur le sénateur,

Les activités de pêche de loisir en mer représentent un enjeu social, économique et environnemental important, pour le littoral français et le grand public. La France compte environ 2,7 millions de pêcheurs maritimes de loisir, au moins occasionnels.

À la suite des travaux du comité interministériel de la mer, et sur proposition des ministres de la transition écologique et solidaire et de l'agriculture et de l'alimentation, je souhaite vous confier une mission afin d'inscrire la pêche de loisir dans une logique de développement durable. L'objectif est d'évaluer les différents enjeux, sur les façades maritimes (Atlantique, Manche Mer du Nord et Méditerranée, Outre-mer) et les voies de progrès pour y répondre.

En lien avec les acteurs intéressés, il conviendra de prendre en compte l'ensemble des impacts :

- impacts environnementaux, sur le milieu marin et les ressources halieutiques ;
- impacts économiques des retombées de la pêche de loisir (y compris les aspects liés à l'industrie de la plaisance) et des interactions éventuelles avec les activités de la pêche professionnelle ;
- impacts sociaux au travers de la relation entre les Français et la mer.

Une analyse comparée avec la pratique en eau douce permettrait d'éclairer également les évolutions possibles.

Vous veillerez également à intégrer, dans vos réflexions, les orientations du conseil national de la mer et des littoraux, qui a appelé à développer une pêche de loisirs de haute qualité environnementale, en lien avec les fédérations de plaisanciers. Les institutions européennes (la Commission comme le Parlement européen) ont également engagé une réflexion sur l'encaissement et le suivi de cette activité dans le cadre des évolutions de la politique commune des pêches.

.../...

Monsieur Pierre MÉDEVIELLE

Sénateur

Sénat

15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, rendu applicable aux sénateurs par l'article L.O. 297 du même code, parlementaire en mission auprès du ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour mener à bien vos travaux, vous bénéficierez de l'appui d'un membre du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux ainsi que de l'inspection générale des affaires maritimes et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports. Vous pourrez vous appuyer également sur l'ensemble des directions concernées par votre mission.

Je souhaite pouvoir disposer de votre rapport au plus tard le 15 septembre 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Édouard PHILIPPE